

CANADA GUARANTY

Service dévoué et solutions flexibles

PROFIL DE LA SOCIÉTÉ

QU'EST-CE QUE L'ASSURANCE PRÊT HYPOTHÉCAIRE? | Réaliser son rêve d'accession à la propriété

L'assurance prêt hypothécaire, plus communément appelée « assurance hypothécaire », aide les Canadiens et Canadiennes à acquérir plus rapidement une maison avec une mise de fonds moins importante. L'assurance prêt hypothécaire vise à protéger le prêteur contre toute perte imputable à un défaut de paiement hypothécaire et s'applique, conformément à la Loi nationale sur l'habitation, à tous les prêts hypothécaires dont la mise de fonds est inférieure à 20 %. Votre rêve d'accession à la propriété est à votre portée avec l'aide d'un prêteur ou d'un courtier hypothécaire et grâce aux solutions offertes par Canada Guaranty.

CANADA GUARANTY | Canadien à 100%. Dévoué à un service d'excellence.

En tant que seul assureur hypothécaire privé appartenant à des intérêts canadiens, Canada Guaranty s'investit dans la prise en compte des divers besoins des conseillers hypothécaires et des emprunteurs à travers le pays. Dans notre engagement envers l'excellence du service, nous offrons de meilleurs choix grâce à une gamme intégrale de produits et d'outils efficaces visant à aider les Canadiens à accéder à la propriété avec succès et à long terme.

Chez Canada Guaranty, nous nous engageons à gagner la confiance de nos partenaires dans l'industrie en offrant un excellent service dans toutes nos interactions. Notre engagement se traduit par :

- L'apport d'une expertise de marché local par les souscripteurs régionaux de Canada Guaranty, et ce, partout au Canada.
- Le traitement direct de tous les appels entrants au Centre national de souscription par une personne disposant d'un pouvoir décisionnel.
- Une équipe compétente, professionnelle et responsable envers nos clients.

Pour connaître comment les solutions d'assurance hypothécaire de Canada Guaranty peuvent contribuer à la réalisation de vos rêves d'accession à la propriété, veuillez consulter notre site Web à l'adresse suivante: www.canadaguaranty.ca

PROFIL DE NOS PRODUITS

La gamme complète de produits d'assurance hypothécaire offerte par Canada Guaranty répond aux besoins des emprunteurs. Que ce soit votre première ou dernière maison, nous avons ce qu'il vous faut pour réaliser votre rêve d'accession à la propriété.

Premiers acheteurs

- Avantage Flex 95^{MC}
- Avantage Mise de fonds^{MC}
- Avantage Améliorations^{MC}
- Avantage Nouveau Départ^{MC}

Nouveaux arrivants au Canada

- Avantage Nouveau Départ^{MC}

Travailleurs autonomes

- Avantage Autonome^{MC}
- Avantage Mise de fonds^{MC}

Acheteurs expérimentés

- Avantage Transfert^{MC}
- Avantage Mise de fonds^{MC}
- Avantage Résidence Secondaire^{MC}

Améliorations ou nouvelle construction

- Avantage Décaissé Progressif^{MC}
- Avantage Améliorations^{MC}

Acquérir une maison à des fins d'investissement

- Avantage Locatif^{MC}

Pour connaître tous nos produits d'assurance, ainsi que les primes applicables, veuillez consulter notre site à l'adresse suivante: www.canadaguaranty.ca



**CANADA
GUARANTY**

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422

CANADA GUARANTY

Service dévoué et solutions flexibles

PROGRAMMES DE CANADA GUARANTY

PROGRAMME AVANTAGE ÉCOÉNERGIE | Adopter des choix durables

Aperçu du programme

Les emprunteurs qui achètent une maison éco énergétique ou qui sont approuvés pour une demande de financement hypothécaire dans le but d'apporter des améliorations éco énergétiques à leur maison, peuvent être admissibles à recevoir un remboursement de prime partielle jusqu'à 25 %.

Types de transactions

- Le programme s'applique à tous les produits d'assurance hypothécaire offerts par Canada Guaranty
- Transactions d'achat : Maisons existantes ou nouvelles constructions
- Transactions d'achat incluant des rénovations afin de rendre la propriété éco énergétique.

Conditions d'admissibilité

- Seuls les emprunteurs dont le financement hypothécaire est assuré par Canada Guaranty et dont la date de déboursé est le ou après le 1er mai 2013 sont admissibles au remboursement.
- Toute demande de remboursement partiel de la prime doit être présentée dans un délai de 24 mois suivant l'avance du prêt.
- Canada Guaranty accordera le remboursement de 10 % de la prime dans le cadre du programme lorsque toutes les primes d'assurance hypothécaire initiales et les frais établis seront versés.

Pour obtenir de plus amples renseignements sur le programme, ainsi que les critères d'admissibilité, veuillez consulter notre site internet: www.canadaguaranty.ca

PROGRAMME DE SOLUTIONS POUR PROPRIÉTAIRES | Aider les emprunteurs à garder leur domicile

Les Canadiens ne peuvent imaginer perdre leur maison, mais certaines situations financières inattendues laissent parfois les propriétaires dans une position précaire. Bien comprendre que des solutions existent afin d'empêcher la reprise d'une propriété peut faire toute la différence.

Le succès d'une solution dépend des circonstances spécifiques à chaque emprunteur ainsi que d'une intervention anticipée de la part du prêteur et de l'emprunteur dès les premiers signes de difficultés financières. Visant particulièrement les emprunteurs qui éprouvent des difficultés financières à court terme, le Programme de solutions pour propriétaires offre aux emprunteurs toutes les chances d'accéder à la propriété à long terme.

Deux des solutions les plus courantes sont :

- **Capitalisation des paiements hypothécaires** : Cette solution convient lorsqu'une part de l'équité hypothécaire est disponible pour permettre la capitalisation des paiements hypothécaires sur la période d'amortissement restante.
- **Capitalisation spéciale d'autres dépenses** : Cette solution permet de capitaliser les dépenses autres que les paiements hypothécaires (c.-à-d. les impôts fonciers impayés, les charges de copropriété en souffrance ou les frais pour des réparations importantes que l'emprunteur ne peut acquitter).

Si vous éprouvez des difficultés financières, ne tardez pas à communiquer avec votre prêteur dès que la capacité de remboursement de votre hypothèque est mise en jeu. Une intervention hâtive peut faire toute la différence afin de déterminer une solution!

Pour obtenir plus de renseignements, veuillez consulter la page sur le Programme de solutions pour propriétaires sur notre site Web à l'adresse suivante : www.canadaguaranty.ca



CANADA
GUARANTY

Société d'assurance hypothécaire Canada Guaranty
1, rue Toronto, bureau 400, Toronto, ON M5C 2V6
www.canadaguaranty.ca

Numéro Principal 866.414.9109
Centre National de Souscription 877.244.8422